



Cette journée abordera l'actualité essentielle du Droit économique et du Droit de la Concurrence :

- les accords verticaux au regard de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'UE, portant interdiction des accords entre entreprises qui restreignent la concurrence,
- la sphère de sécurité créée par le règlement UE n°2022/720 entré en vigueur le 1/06/22 pour une période de 12 années qui définit les conditions et obligations à respecter pour rendre l'accord vertical conforme au droit de la concurrence et redéfinit la portée de l'exemption appliquée aux accords verticaux en mettant fin à l'exemption de la double distribution et extension de l'exemption de certaines restrictions aux ventes actives et aux ventes en ligne, compte tenu de la croissance du commerce électronique.
- les avantages de la distribution numérique pour les consommateurs, les distributeurs et les producteurs,
- les apports des nouveaux textes européens (Digital Service Act et Digital Market Act),
- les modalités de la vente en ligne de médicaments et de la publicité,
- les nouveaux modes de consommation et leur impact sur le commerce.

[Télécharger la plaquette](#)

[Conditions générales de vente, cliquez-ici](#)



Durée de la formation : 8 heures

Domaine de compétences : Droit commercial, des affaires et de la concurrence, Droit du crédit et de la consommation

Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : Directeurs des affaires juridiques, Responsables des services juridiques, avocats, juristes d'entreprise, collaborateurs des réseaux de Franchises, de la Grande Distribution, et du Commerce, Contrôleurs des risques et de la conformité, Collaborateurs des organisations professionnelles.

Cette formation valide 8 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats

PRE-REQUIS

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit (avocat, juriste, expert, magistrat, ...) pour suivre cette formation. Il est également recommandé d'avoir des connaissances générales du droit de la consommation, droit de la concurrence.

Avant toute inscription, merci de compléter le [formulaire d'analyse des besoins et des connaissances](#) et de nous le retourner à l'adresse amunoz-carcamo@lexposia.com

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les dispositions du règlement 2022/720 et de ses lignes directrices
- Analyser les relations entre fournisseurs/distributeurs
- Comprendre les dispositions du DMA, du DSA, du projet de Data Act et analyser les enjeux pour le secteur
- Connaître le cadre juridique applicable à la vente en ligne de médicaments
- Comprendre les avantages de la distribution digitale pour les consommateurs, les distributeurs et les producteurs
- Connaître les dernières actualités du droit de la consommation
- Savoir quels sont les nouveaux modes et techniques de consommation

INFORMATIONS PRATIQUES



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022

Où ?

Shangri-La Hôtel, Paris XVIème
10 Avenue d'Iéna, 75116 Paris

Comment ?

VOUS ACCUEILLIR SEREINEMENT

Nous sommes heureux de vous pouvoir enfin vous retrouver !

Votre sécurité étant notre priorité, nous mettons en place tout le dispositif nécessaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions

- Port du masque obligatoire facultatif dès présentation d'un pass sanitaire en cours de validité
- Utilisation obligatoire du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du salon
- Respect de la distanciation sociale entre les convives
- Les regroupements debout ne sont pas autorisés
- Le déjeuner sera servi à table

PASS SANITAIRE

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, la présentation d'un pass sanitaire sera obligatoire pour accéder aux salons de l'Hôtel Shangri-La à Paris, pour toutes les personnes de 18 ans et plus.

Nous vous rappelons que vous pourrez suivre notre événement en digital

[Télécharger notre protocole sanitaire en PDF](#)

Dans l'ancienne demeure du prince Roland Bonaparte, surplombant la tour Eiffel et la Seine.

À quelques minutes des Champs-Élysées, le SHANGRI-LA HÔTEL allie les styles européens avec l'hospitalité asiatique traditionnelle.

Situé entre le Jardin du Trocadéro et le Musée national des arts asiatiques Guimet, à proximité du Conseil Economique Social et Environnement.

L'hôtel est à 45 minutes de l'aéroport Charles de Gaulle et à 30 minutes de l'aéroport de Paris Orly.

Les six principales gares de la ville sont facilement accessibles et la station de métro Iéna est située à quelques minutes à pied

Connexions aéroport

Il existe plusieurs options pour rejoindre le Shangri-La Hotel, Paris. Les clients peuvent choisir entre la prise en charge de la limousine à l'hôtel, le taxi ou le métro.

Service Conciergerie du Shangri-La

Les concierges du Shangri-La peuvent vous aider à préparer votre séjour : Gérer votre arrivée à Paris, Organiser votre transfert Gare ou aéroport, Réserver des places pour des spectacles, Organiser des visites.

N'hésitez pas à contacter l'équipe Conciergerie: conciierge.slpr@shangri-la.com / (33 1) 5367 1966.

[PLAN GOOGLE](#)

Personnes à mobilité réduite : Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite

Hébergement

RÉSERVEZ VOTRE HÉBERGEMENT AU SHANGRI LA À UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

Sous réserve de disponibilité au moment de votre réservation, vous pourrez bénéficier des commodités et des services du Palace, pour que votre séjour soit le plus agréable.

Pour obtenir le code promotionnel, prenez contact avec Emmanuel Torresan – etorresan@lexposia.com – 01 44 83 66 70

Contact

Emmanuel Torresan - etorresan@lexposia.com - 01.44.83.66.75

METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

METHODES MOBILISEES

Formation en présentiel et en digital avec l'intervention de plusieurs intervenants apportant leurs connaissances et retours sur expérience durant les tables rondes et interventions.

Points forts : interactivité, questions/réponses avec les intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent présenter un support powerpoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve d'avoir obtenu leur accord

Après la formation, il vous est possible de visionner le replay vidéo depuis votre compte personnel.

MODALITES D'EVALUATION

Il est nécessaire d'être un professionnel du droit afin de disposer des compétences nécessaires pour suivre cette formation.



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022

A l'entrée de la formation, vous devrez renseigner un questionnaire afin d'analyser vos besoins et vos connaissances.

Durant la formation, il vous est possible de poser vos questions aux intervenants ou aux autres participants.

A la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer que vous avez atteint les objectifs fixés.

Aussi, un questionnaire d'évaluation à chaud sera à remplir par vos soins afin d'évaluer notre formation.

Il vous sera indispensable de compléter ces deux questionnaires afin d'obtenir votre attestation de fin de formation.



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

07h45 - 08h30 Ouverture des portes et accueil des participants

Petit déjeneur sous forme de buffet

08h30 - 08h45 Introduction de la journée

Jean-Louis FOURGOUX, avocat, spécialiste en droit de la concurrence, de la distribution et en droit de l'Union Européenne

Le droit de la distribution en pleine évolution

08h45 - 10h15 Comprendre comment s'applique le droit de la concurrence aux accords verticaux

Les relations entre fournisseurs et grossistes et/ou revendeurs comme les relations entre franchiseurs et franchisés visent à organiser et encadrer la distribution des produits dans des conditions optimales (distribution sélective, exclusive...),. Pour sécuriser ces accords les entreprises privilégient la conformité lorsque cela est possible avec le règlement d'exemption sur les accords verticaux. Le renouvellement du règlement 330/2010 par un nouveau règlement 2022/720 a pour but de clarifier et de simplifier selon la commission européenne les conditions de cette exemption et éviter la validation de pratiques douteuse ou l'interdiction de contraintes qui ne soulèvent pas de préoccupation de concurrence. Par ailleurs, la commission a souhaité adapter le cadre juridique à l'évolution du E Commerce et son explosion depuis la période Covid. Cependant la complexité des lignes directrices commentant le nouveau règlement soulève des interrogations. La table ronde aura pour but de clarifier toutes les innovations qui ont un impact opérationnel et de souligner les nouvelles pratiques commerciales abordées (vente duale, double prix, échanges d'informations...) sans oublier le traitement des entreprises actives dans l'économie des plateformes en ligne tels que les services d'intermédiation.

Erwan KERGUELEN, rapporteur général adjoint, Autorité de la concurrence
Emmanuelle CLAUDEL, professeure, Université Paris 2 Panthéon-Assas
Agnès PARENT, responsable juridique, Fédération française de la franchise
Leyla DJAVADI, avocate associée, Mermoz avocats

10h15 - 10h30 Questions / Réponses

10h30 - 11h00 Pause gourmande & networking

11h00 - 12h20 Connaître les enjeux liés aux relations verticales entre fournisseurs et distributeurs

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont tenté de réguler les rapports entre les différentes parties prenantes, pour éviter la mauvaise qualité des pratiques commerciales et pour préserver également les positions des distributeurs, des fournisseurs, des transformateurs et des producteurs.

Cette dissymétrie des positions est souvent favorable à l'acheteur et percute souvent les conditions de la concurrence

Le profil de chaque intervenant permettra d'éclairer tous les sujets de fond autour de cette conflictualité chronique des parties prenantes.

Mme Sophie DEPELLEY interviendra sur :

- Spécificités de l'action du ministre de l'économie en matière de pratiques restrictives de concurrence
- Déséquilibre significatif : un exemple d'application aux contrats et

Jacques DAVY, directeur des Affaires Juridiques et Fiscales, FCD

Richard PANQUIAULT, directeur général, ILEC Asso

Sophie DEPELLEY, conseillère à la chambre 5-4, Cour d'appel de Paris

Pierre REBEYROL, chef du bureau Commerce et des relations commerciales - Bureau 3C, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022

réseau de franchise

12h20 - 12h45

Grand témoin

Le paysage concurrentiel dans la distribution : quelles évolutions ? quels défis ?

Etienne PFISTER, économiste associé, RBB Economics

12h45 - 14h10

Déjeuner

Servi à table et inspiré par le chef exécutif du Shangri-La Paris, Christophe Moret

La digitalisation du commerce

14h10 - 14h40

Grand témoin : Comprendre les avantages de la distribution digitale pour les consommateurs, les distributeurs et les producteurs

Emmanuel COMBE, vice président, Autorité de la concurrence

Quels sont les avantages pour les entreprises de la vente en ligne ? Quel impact sur le consommateur et quelle réaction ? Comment encadrer la distribution digitale ?

Comment le droit de la concurrence réglemente-t-il la distribution en ligne ?

14h40 - 14h50

Connaître les apports des nouveaux textes européens

Le commerce et la distribution ne cessent d'évoluer au gré des usages mais aussi des textes européens. Le Digital Service Act (DSA), le Digital Market Act (DMA), adoptés tous deux le 5 juillet dernier, et le futur Règlement Data Act font de l'équité et de la transparence dans les relations commerciales des objectifs fondamentaux permettant de faire de l'Europe un modèle dans le secteur du numérique. Entre interdictions et obligations posées par ces nouvelles réglementations, quel est alors le nouveau visage du commerce et de la distribution ?

Linda ARCELIN, professeure, La Rochelle Université

14h50 - 15h00

Clin d'œil opérationnel sur les apports des nouveaux textes européens (DMA, DSA Data Act...)

Les nouveaux textes européens à l'épreuve des faits. Sont-ils une véritable aide pour la suppression des atteintes dont sont victimes les marques sur les places de marché en ligne ?

Pierre BEREZCZ, président de EBRAND France, spécialiste de la surveillance et du nettoyage d'internet

15h00 - 15h20

Connaître les modalités de la vente en ligne de médicaments et de publicité

Pouvoir orienter ou développer la distribution de médicaments sur internet et leur publicité

Quelles sont les modalités pour vendre des médicaments en ligne ? Quelles obligations ? Quels enjeux pour les officines ?

Evelyne FRIDEL, avocate associée, Taylor Wessing

Alain GROLLAUD, président, Federgy

15h20 - 15h25

Questions / Réponses

15h25 - 15h45

Grand témoin

Alain SOUILLEAUX, directeur juridique, FCA

15h45 - 16h00

Pause gourmande & networking

16h00 - 17h05

S'informer sur l'actualité du droit de la consommation et son impact sur le commerce



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022

Focus sur la prospection téléphonique et le canal du porte à porte, les annonces de rabais, les avis en ligne, les services numériques en ligne et la mise en application des nouvelles règles d'information du consommateur

Alain SOUILLEAUX, directeur juridique, FCA
Marcela CASTELLA, directrice juridique, CDiscout
Pierre WEINSTADT, directeur juridique, Fédération de la vente directe

17h05 - 17h15

Questions / Réponses

17h15 - 17h35

Comprendre et analyser les nouveaux modes de consommation

Quels sont les nouveaux modes de consommation ?
Focus sur le secteur de l'automobile : comment la distribution automobile s'est elle adaptée aux changements de consommation ?
Distribution automobile : de la vente à la location ou à l'autopartage

Jean Claude PUERTO SALAVERT, président, Ucar Mobility
Pierre GAUTHIER, Global Head of Partnerships, Smile Wanted Group

17h40 -

Fin des travaux

NOS PARTENAIRES



Affiches Parisiennes

Affiches Parisiennes est un journal hebdomadaire d'annonces légales et d'information juridique, dont le siège est à Paris. Il est habilité pour la publication des annonces légales sur les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Partenaire media

<https://www.affiches-parisiennes.com>



Centre d'Études Juridiques, Université de La Rochelle

Partenaire académique

<https://cejlr.univ-larochelle.fr/>



EBRAND France

EBRAND surveille l'Internet (places de marché, sites web, noms de domaine, réseaux sociaux, appstores, sites de streaming...) et protège les actifs de votre entreprise (marques, services, produits, noms de domaine, brevets) contre la contrefaçon, la vente illicite, le cybersquatting, le phishing, et toutes les formes d'atteinte en ligne.

Partenaire

<http://ebrand-france.com>



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022



Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux

Partenaire académique

<http://www.efb.fr>



Fédération de la vente directe (FVD)

La Fédération de la Vente Directe est aujourd'hui l'instance nationale de référence pour toutes les entreprises de Vente Directe, qu'elles soient ou non adhérentes.

Partenaire institutionnel

<https://www.fvd.fr/>



Fédération du commerce coopératif et associé (FCA)

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est une organisation professionnelle représentant les groupements de commerçants associés en France.

Sa mission essentielle s'articule autour de la défense du statut et de la promotion de cette forme de commerce. Elle contribue plus largement au développement du Commerce Coopératif et Associé.

Partenaire institutionnel

<https://www.commerce-associe.fr>



Fédération du Commerce
et de la Distribution

Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)

La Fédération du Commerce et de la Distribution est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 50 adhérents, enseignes de la grande distribution, alimentaire ou spécialisée.

Partenaire institutionnel

<http://www.fcd.fr>



Fédération Française de la Franchise

Partenaire institutionnel

<https://www.franchise-fff.com>



Assises Juridiques de la distribution, du commerce et de la franchise 2022

jeudi 6 octobre 2022



LexisNexis

LexisNexis s'appuie sur une expertise juridique et éditoriale, des contenus de référence et une technologie de pointe pour apporter au monde du droit et aux professionnels de tous les secteurs (avocats, notaires, directeurs juridiques, experts-comptables, étudiants, etc.) une vaste gamme de produits et des services réputés.

Partenaire media

<https://www.lexisnexis.fr>